



Pension versée en cas de divorce pour les deux enfants

Par **ambert**, le **20/07/2009** à **09:49**

Bonjour,

merci de m'indiquer en cas de divorce avec deux enfants à charge quel serait la participation de mon conjoint pour mes deux enfants agés de 18 et 20 ans, (étudiants) sachant que mon salaire est de 1900 euros et le salaire de mon mari est de 1500euros .

Merci de me repondre rapidement .

Veuillez agréer mes sinceres salutations .

Par **Marion2**, le **20/07/2009** à **11:58**

Bonjour,

Le JAF prend en compte les revenus et les charges de chacun des parents.
Lui seul peut statuer sur le montant de la pension alimentaire à verser à vos deux enfants.

Cordialement.